



LE CLUB DES INDUSTRIELS A DIV BOIS

CONTRUIRE PLUS & DEVELOPPER PLUS VITE DES SOLUTIONS...

D'un simple marché de niche à un marché d'avenir...

Les récentes annonces en faveur d'une utilisation majoritaire du bois pour la construction des installations des prochains **Jeux Olympiques de Paris de 2024** porté par **SOLIDEO**, le programme des démonstrateurs des Immeubles à Vivre en Bois porté par **ADIVBOIS** et les politiques de développement de la construction bois des **Grandes Métropoles Françaises** conduisent à devoir produire dans un délai très court, une quantité inégalée jusque-là de bâtiments en bois.

On estime ainsi que la filière construction produira environ **1 000 000 m²** de surface de plancher de bâtiment en bois, à concevoir et construire dans un délai de **3 ans**.

Réussir cet objectif conduira inmanquablement à déclencher un effet rupture et d'amorçage qui permettra à ce mode constructif de sortir durablement de la confidentialité pour évoluer vers un marché d'avenir.

Une levée des freins déjà amorcée depuis plus d'une dizaine d'année...

Cette évolution a été rendue possible, grâce à l'action coordonnée et constante de nombreux acteurs qui ont déjà levé de multiples freins au travers des Plans Bois et du Plan pour une Nouvelle France Industrielle.

Depuis 2009, les freins, directement en lien avec l'usage du matériaux bois dans la construction, ont ainsi été méthodiquement levés à travers l'entreprise de plans massifs de recherches et de justification sur des thématiques précises telles que la sécurité incendie, l'acoustique, la durabilité, la thermique, les performances environnementales. Ces actions ont permis l'édition de supports appropriables par tous les acteurs de la chaîne de valeur pour rendre ces techniques accessibles et intelligibles. L'effet positif de ce travail a été majeur.

Des freins au-delà du « simple » usage du matériaux bois

Cependant, concevoir et construire un bâtiment en bois, ce n'est pas « simplement » substituer un matériau à un autre. Cette substitution de matériaux, si en effet elle a bien partiellement lieu, doit se concevoir comme un changement complet d'approche constructive touchant la plupart des techniques associées aux procédés constructifs bois.

70% d'une construction bois n'est en effet pas « en bois », mais la nature bois du mode constructif, impacte ces 70% en leur imposant des adaptations pour que ces techniques associées puissent être **adaptées durablement à leur emploi dans une construction bois**.

Les revêtements extérieurs, les lots de second-œuvre sont par exemple concernés.

Actions de filière vs actions individuelles des industriels

Bien sûr les filières elles-mêmes s'organisent avec une grande efficacité pour gérer ces sujets et le contexte technico-normatif et prénormatif français est en mouvement dans ce sens. Mais compte tenu des enjeux et de la rapidité avec laquelle les résultats vont devoir être atteints, ces actions de filières doivent encore être soutenues par la stimulation d'initiatives individuelles d'industriels qui souhaitent développer leurs produits pour **les rendre rapidement « ligno-compatibles »**.

Ce travail individuel des industriels, et l'importance des sujets à traiter, auront en plus de façon induite, un effet d'accélération sur les actions collectives.

Le Club Des Industriels Adivbois, sa vocation

Ce club a pour objectif, d'identifier et valoriser **des procédés** et **des acteurs** qui disposent de telles solutions à des niveaux de maturité les plus avancés possibles et impérativement reconnus, ou reconnaissables à très court terme, en **Technique Courante*** (Cf. <http://www.qualiteconstruction.com/pole-prevention-produits>).

Ce club a pour objectif, après analyse préalable, de **communiquer** sur de tels procédés auprès des donneurs d'ordres (Maîtrise d'Ouvrages, Contrôleurs Techniques, Assurance Construction, Concepteurs et Prescripteurs, Clients, Entreprises, etc.) au travers de l'élaboration **d'une base de données de référencement** disponible en ligne et régulièrement actualisée et **d'évènements spécifiques BtoB**.

1 000 000 de m² en 3 ans c'est par exemple environ :

- **25 000 salles de bain en 3 ans**
- **600 000 m² de façade en 3 ans**
- **100 000 fenêtres en 3 ans**
- **25 000 cuisines en 3 ans**
- **200 000 rangements en 3 ans**
- **Etc.**

Si vous êtes un industriel et que vous souhaitez proposer de telles solutions, merci d'envoyer (vite) vos premiers éléments sur leclubdesindustriels@adivbois.org

*Outre le fait d'être reconnu en technique courante, le procédé doit par ailleurs, être conforme à tous les aspects réglementaires exigibles dans l'emploi visé.

BESOINS IDENTIFIES A TRAITER PAR LES INDUSTRIELS

Contrairement aux constructions en béton pour lesquelles les justifications vis-à-vis des exigences assurantielles et réglementaires sont disponibles, des **démarches restent à anticiper par les industriels dans le domaine de la construction bois**.

Les Club Des Industriels Adivbois a pour objectif, de faire émerger **des solutions** à des niveaux de maturité les plus avancés possibles et impérativement reconnues, ou reconnaissables à **court terme**, en **Technique Courante** afin de pouvoir répondre **rapidement** à la demande **massive** adressée à la filière.

Les solutions à développer à date concernent notamment les sujets suivants :

- Composants rapportés sur « murs ou façades à ossature bois » ou sur « mur CLT » pour des hauteurs de bâtiments, variables selon les solutions, de 9m et jusque 50m :
 - Revêtements extérieurs :
 - De type minéral : Enduit, Pierre de taille, Brique, Petits éléments en céramique, etc.
 - De type composite : Stratifié en résine thermodurcissable HPL, fibres-ciment, compound de résine polyester, etc.
 - De type métallique : Cassettes et Lames métalliques, zinc, inox, aluminium, etc.
 - De type biosourcé : Panneaux et lames en bois massif ou composite
 - Menuiseries extérieures (tous matériaux, PVC, Acier, Aluminium, Bois-aluminium et bois)
 - Accessoires de fixation et d'étanchéité/calfeutrements (air-eaux-vent, etc.)
 - Dispositifs d'obturation de lames d'air vis-à-vis des risques de propagation du feu en façade (intumescents, etc.)
- Enveloppes rapportées sur une structure Poteaux-poutres bois
 - Eléments préfabriqués en béton (cellulaire, allégés, etc.)
 - Systèmes Vitrage Extérieurs Collé ou Attaché (VEC ou VEA)
 - Façades métalliques double peau insérée ou rideau (avec plateau, produits sandwichs manufacturés, ou reconstitués in-situ)
 - Etc.
- Composants intérieurs (par exemple plaques à base de plâtre) fixés devant ou dessous des parois bois (mur et plancher) et assurant le rôle d'écran protecteurs quand ils sont traversés par :
 - Des éléments combustibles (poutres et poteaux bois, etc.)
 - D'autres éléments (suspentes et guides ascenseurs, etc.)
 - Des accessoires électriques de type boîtiers (prises courants faibles, courants forts, sorties de fils, etc.)
 - Des luminaires encastrés
- Le traitement des réseaux fluides en cheminements et en traversées (adduction et écoulements gravitaires ou forcés)
- Les appareils sanitaires (Receveurs de douche PMR, fixations les bâtis-supports, etc.)
- Les procédés de planchers réversibles chauffants/rafraichissants sur supports bois, etc.
- Les solutions techniques permettant de laisser le bois apparent à l'intérieur des locaux dans le respect des réglementations :
 - Solutions acoustiques :
 - Les appuis élastiques de type Silent Block à insérer entre deux éléments mécaniquement porteurs en bois, devant à la fois assurer un découplage acoustique et des fonctions mécaniques
 - Solutions incendies :
 - Lasures ou vernis d'amélioration de la réaction/résistance au feu du bois
 - Des matériaux bois cohésifs qui ne délaminent pas
- Etc.